

DECRET N° 2003-309 DU 21 AOUT 2003

portant nomination de Premiers-Conseillers
dans certaines représentations diplomatiques
du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 août 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées premiers-conseillers dans les représentations diplomatiques de la République du Bénin ci-après :

Il s'agit de :

- Premier Conseiller à l'Ambassade et la mission permanente du Bénin à Genève : Monsieur Naïm AKIBOU
- Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à la Havane : Monsieur Bio Toro OUROU GUIWA
- Premier Conseiller à l'Ambassade du Bénin à Tokyo : Monsieur Raphaël d'ALMEIDA.

Article 2.- : Dans leurs nouvelles fonctions, les intéressés bénéficieront du traitement attaché à leurs grades auxquels s'ajouteront les indemnités accordées aux premiers conseillers conformément au décret n° 65-149 du 20 avril 1965 susvisé.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 août 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Rogatien BIAOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.-